

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 20 décembre 2021

Mise à jour du téléphone REALME 7i à la suite d'un dépassement de la valeur limite de DAS « membre »

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par la société REALME du téléphone portable Realme 7i, afin de respecter la valeur limite de DAS localisé « membre ».

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) du téléphone Realme 7i. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques et absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ce téléphone aux exigences européennes concernant le DAS localisé « membre ». Ces exigences impliquent que les terminaux soient évalués au contact et doivent respecter la valeur limite réglementaire de 4 W/kg. Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant ces limites.

En application de l'article L43 II bis du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure la société REALME, responsable de la mise sur le marché de ce téléphone, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à la non-conformité constatée sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

La société REALME a pris la décision de réduire la puissance de son terminal via une mise à jour logicielle. Cette évolution permet de rendre le DAS localisé « membre » conforme à la limite réglementaire de 4 W/kg. La mise à jour est automatiquement diffusée aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi). L'ANFR a contrôlé l'efficacité de ces mesures correctives.

Téléphone Realme 7i (RMX2193)

	Valeur initiale	Valeur après mise à jour
Version du système	RMX2193_11_A.02	RMX2191_11_C.13
DAS « tronc » mesuré	1,96 W/kg	0,948 W/kg
DAS « membre » mesuré	4,91 W/kg	2,37 W/kg

L'ANFR invite les propriétaires de ces téléphones à vérifier qu'ils ont été mis à jour. Si ce n'est pas le cas, une mise à jour manuelle est à effectuer en suivant le [mode opératoire détaillé ici](#).

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisées par l'ANFR en [open data sur notre site](#).

Pour plus d'information :

- [Présentation du DAS : infographies, vidéos](#)
- [la vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51